



## Séparation - quels sont mes droits et démarches ?

-----  
Par caliméro13

Je suis mariée et vis à St Pierre et Miquelon avec mari et 2 enfants -  
Mon mari est actuellement en mission ici pour le travail - j'ai des soucis de santé et dois me faire soigner régulièrement sur la métropole - J'ai décidé de revenir avec mes deux filles vivre définitivement sur Marseille - Mon mari resterait ici jusque la fin de sa mission -  
Notre couple ne fonctionne plus et je désire faire les choses légalement -  
Sachant qu'ici, je travaille dans le privé - je vais devoir laisser mon emploi et partir sans emploi sur Marseille - Trouver un travail ne sera pas compliqué ayant un métier recherché -  
Quels sont mes droits sachant que mon mari gagne bien sa vie ici -  
Devra t-il me donner une pension compensatrice le temps que je retrouve un emploi ?  
Un des deux enfants n'est pas le sien - devra t-il lui verser une pension tt de même ( 16 ans )  
Je vais me retrouver avec un loyer en métropole - devra t-il m'aider à le payer ?

Merci de votre aide

Sara

-----  
Par jeetendra

bonjour, tant que vous n'êtes pas divorcé monsieur devra contribuer aux charges du ménage, après vous pourriez lui réclamer une pension alimentaire pour sa contribution à l'entretien et à l'éducation des enfants, si vous ne travaillez pas et que monsieur gagne tres bien sa vie vous pourriez lui réclamer une prestation compensatoire sous réserve de l'approbation du juge aux affaires familiales, le recours à un avocat est obligatoire, cordialement